

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DES DANGERS
TOYO INK EUROPE PLASTIC COLORANT (60)

1	Environnement et voisinage	3
2	Potentiels de dangers.....	4
3	Evaluation des risques	5
4	Cartographie des effets thermiques	7
5	Organisation de la sécurité.....	9

Ce résumé reprend de manière simple mais complète les points importants de l'étude de dangers. Il permet au lecteur d'avoir une vue d'ensemble du document avec ses conclusions et d'aller rechercher, si nécessaire, les détails des informations qui l'intéressent plus particulièrement.

Les différents chapitres abordés lors de l'étude de dangers sont :

- la description de l'environnement et du voisinage de l'établissement, qui décrit en particulier les intérêts à protéger,
- l'identification et la caractérisation des potentiels de dangers,
- l'évaluation des risques qui constitue le cœur de l'étude de dangers,
- l'évaluation des effets des scénarios majeurs potentiels mis en évidence par l'analyse détaillée des risques.
- l'organisation de la sécurité, qui décrit entre autres les moyens de lutte contre un sinistre, est également détaillée, avec en particulier les moyens d'intervention permettant de lutter contre les sinistres majeurs mis en évidence au cours de l'étude.
- la cartographie précisant la nature et les effets des accidents majeurs est jointe en fin de ce résumé non technique.

1 ENVIRONNEMENT ET VOISINAGE

ERP et Habitations :

Les habitations les plus proches sont situées à environ 115 m à l'Ouest du site de TIEPC.

Le tableau ci-dessous présente les ERP recensés à proximité du site sur la commune de Villers Saint Paul :

Etablissement (type)	Situation et distance par rapport aux limites du site
Complexe sportif HENRI SALVADOR	75 m au Nord-ouest
Stade annexe au Complexe sportif HENRI SALVADOR	20 m à l'ouest
Stade André Petenot	215 m à l'ouest
Ecole de la Cité de l'Epine	900 m au nord
Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	750 m au nord-ouest
Mairie	1000 m au nord-ouest
Gare	750 m à l'ouest

Entreprises :

L'unité de fabrication de TIEPC est située sur une plate-forme accueillant des PME-PMI. Cette plate-forme est en bordure de la plate-forme chimique SEVESO de VILLERS-SAINT-PAUL.

Sur la plate-forme chimique, délimitée par une clôture, on retrouve notamment les sociétés suivantes :

ARKEMA Fabrication de sels d'ammonium quaternaire, de formol et de colles urée-formol

CRAY VALLEY Fabrication de résines.

ROHM & HAAS FRANCE Fabrication de détergents.

DUPONT Fabrication de Dérivés Fluorés Fonctionnels (DFF).

PRAXAIR (opérateur pour VSPU) Production d'azote et d'air comprimée

VSPU Chaufferie (générateurs de vapeur) et réseau gaz naturel plate forme

ONDEO (opérateur pour VSPU) Gestion de la station de traitement des effluents

Les sociétés de la plate-forme sont dotées de services communs (gestion des entrées, station d'épuration) qui sont pris en charge par VSPU (Villers Saint Paul Utilités).

Axes routiers

Les principaux axes routiers au voisinage de la plate forme sont les suivants :

AXES	Orientation par rapport à TIEPC	Distance par rapport à TIEPC	TRAFIC JOURNALIER MOYEN (nombre de véhicules)
Route nationale N16 contournant Creil à l'Est	Ouest	Environ 1,75 km	Pour l'année 2008 : 44 142 (5% de poids lourds)
Route départementale D120 reliant Creil à Verneuil en Halatte	Sud-est	Environ 0,75 km	Pour l'année 2007 : 8 068 (7% de poids lourds)
Route départementale D200 reliant Villers Saint Paul à Rieux	Nord	Environ 0.50 km	Pour l'année 2007 : 21 984 (9% de poids lourds)

Source : Conseil générale OISE, 2008.

2 POTENTIELS DE DANGERS

Dans le cadre de l'évaluation des potentiels de dangers, l'ensemble des événements physiquement vraisemblables est envisagé, sans prise en compte des moyens de prévention et de protection.

Comme le montre l'accidentologie, le risque principal est l'incendie.

En termes de réduction des risques à la source, la nature et la quantité de matières stockées est directement fonction de l'activité du site.

3 EVALUATION DES RISQUES

Les risques susceptibles d'affecter le site industriel dans son ensemble sont examinés selon une méthode d'**analyse globale des risques**. Elle étudie l'influence de l'environnement naturel, industriel et humain sur la sûreté des installations.

Les risques d'origine interne liés aux opérations ou installations (stockage de matières premières, stockage d'emballages, chaudières, cuve de gaz), ainsi qu'aux avaries des circuits d'utilités ont été analysés selon la méthode de l'**Analyse Préliminaire des Risques (APR)**, **semi-quantitative** (c'est-à-dire incluant une estimation de la criticité) et par l'analyse détaillée des risques.

La synthèse des analyses des risques effectuées est présentée, dans l'étude de dangers, sous forme de tableaux récapitulatifs, avec évaluation et hiérarchisation des risques en terme de :

- **classe de probabilité d'occurrence (ou fréquence),**
- **niveau de gravité des conséquences** (effets sur les structures et sur les individus),
- **et cinétique.**

Rappel de l'échelle de la probabilité d'occurrence d'un accident et de la gravité des conséquences selon l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005.

L'échelle de fréquence retenue est la suivante (arrêté ministériel du 29/09/2005) :

Niveau de fréquence	E	D	C	B	A
Qualitative	Possible mais extrêmement peu probable N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années d'installations	Très improbable S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	Improbable S'est déjà produit dans secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité	Probable S'est déjà produit et/ou peut se reproduire pendant la durée de vie de l'installation	Courant S'est produit sur site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctrices
½ quantitative	Intermédiaire entre échelles qualitatives et quantitatives, permet de tenir compte des mesures de maîtrises des risques mises en place				
Quantitative (par unité et par an)	$F < 10^{-5}$	$10^{-4} > F > 10^{-5}$	$10^{-3} > F > 10^{-4}$	$10^{-2} > F > 10^{-3}$	$F > 10^{-2}$

L'échelle de gravité retenue est la suivante (arrêté ministériel du 29/09/2005) :

Niveau de gravité	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs	Zone délimitée par le seuil des effets létaux	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine
5. Désastreux	Plus de 10 personnes exposées ⁽¹⁾	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1 000 personnes exposées
4. Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1 000 personnes exposées
3. Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
2. Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
1. Modéré	Pas de zone de létalité hors établissement		Présence humaine exposées à des effets irréversibles inférieure à « une personne »

⁽¹⁾ Personnes exposées : personnes exposées à l'extérieur des limites du site, en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et de la propagation de ses effets le permettent.

Cette analyse des risques a été réalisée sans, puis avec prise en compte des mesures de prévention / protection mises en œuvre sur les installations, afin de dégager le risque résiduel représentatif.

Au vu des sources de danger présentes sur le site et de l'accidentologie, conformément à l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif aux études des sites soumis à autorisation et compte tenu des criticités déterminées, **aucun évènement redouté n'est considéré comme inacceptable ou critique** lorsque les moyens de prévention et de protection sont mis en place.

Parmi les scénarios étudiés sans prise en compte de moyens de prévention/protection éventuels, ont également été évalués :

- **Incendie de la zone de stockage (bâtiment de stockage) ;**
- **Modélisation des fumées toxiques en cas d'incendie de la zone de stockage la plus importante correspondant à l'unique cellule de stockage (nommée bâtiment de stockage) ;**

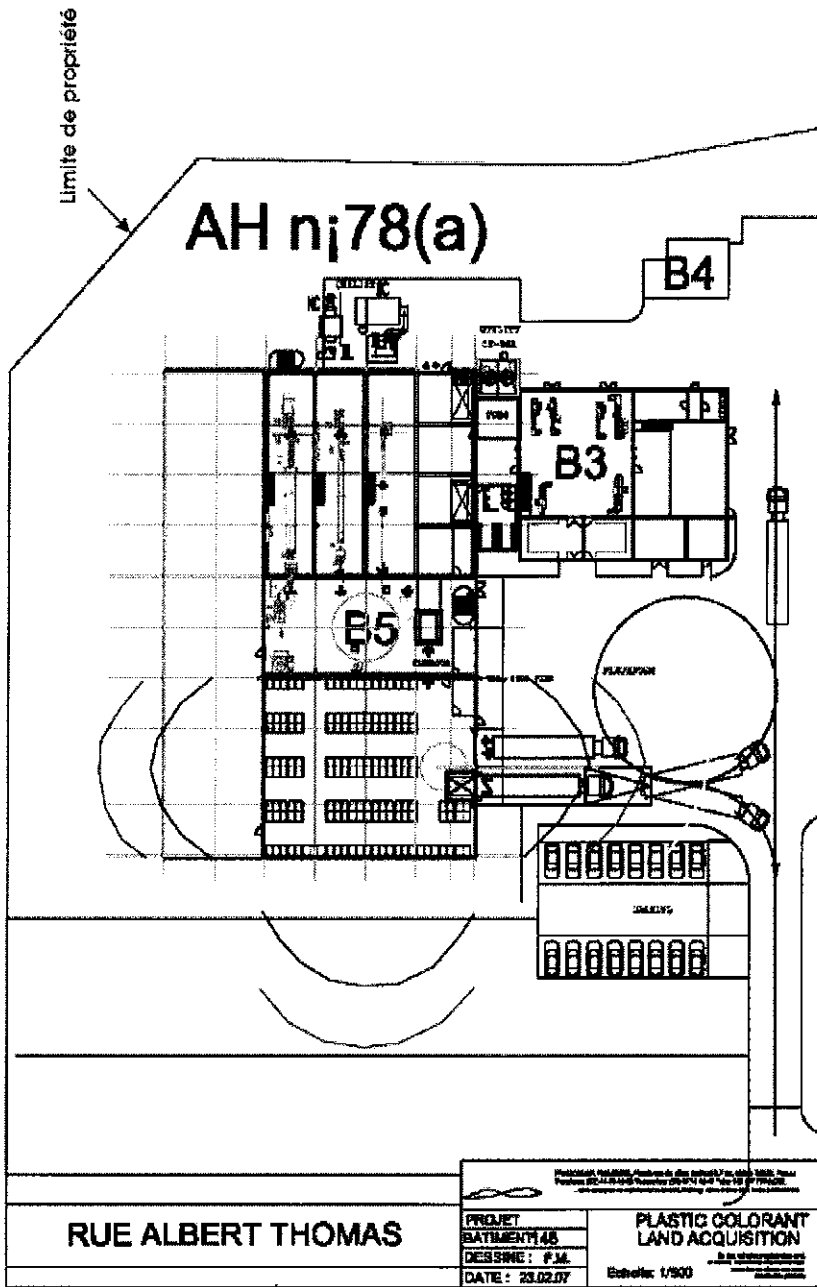
Scénarii	Distance maximale des flux thermiques	Probabilité du phénomène avec prise en compte des mesures de maîtrise de risques	Gravité du phénomène avec prise en compte des mesures de maîtrise de risques	Cinétique du phénomène
Incendie de la cellule de stockage	L'ensemble des flux thermiques ne sortent pas des limites de propriétés	Improbable (1)	Modérée	Rapide
Dispersion de fumées toxiques en cas d'incendie	/	Très Improbable (2)	Modérée (2)	Rapide

(1) Un incendie est le risque essentiel pour un stockage de type entrepôt. Un incendie est une combinaison de deux évènements : la présence de matière combustible ou inflammable et une source d'ignition. La fréquence de la source d'ignition est de l'ordre de 10^{-2} . Aucun incendie au sein de la société TIEPC n'a été recensé depuis le début de son activité. Décote de A à C : Intervention humaine + Système de détection optique de fumées + Vérification des installations électriques et des moyens de luttés contre l'incendie par un organisme extérieur.

(2) En conclusion de la modélisation de dispersion des fumées toxiques : « grâce aux effets thermoconvectifs, le nuage s'élève et il n'y a pas de retombées toxiques au sol. Toutefois, afin de prendre en compte l'imprécision du modèle de calcul en champ proche, nous préconisons de retenir un périmètre d'information de 100 m, valeur usuellement retenue par certains SDIS ».

4 CARTOGRAPHIE DES EFFETS THERMIQUES

On trouvera en page suivante la cartographie des effets thermiques de la cellule de stockage.



Limite de propriété

AH n°78(a)

B4

B3

E5

PARKING

CHARGES

RUE ALBERT THOMAS

PROJET
BATIMENT 48
DESSEIN : F.M.
DATE : 23.02.07

**PLASTIC COLORANT
LAND ACQUISITION**

Echelle: 1/500

Limite de propriété

Echelle approchée au 1/800ème

Mur CF 2 h
6 kW/m²
Z1=5 kW/m²
Z2=3 kW/m²

5 ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

Les principales consignes de sécurité et les plans d'évacuation sont clairement affichés dans les ateliers et les voies de circulation. De nombreuses issues vers l'extérieur ainsi qu'un balisage de secours permettent une évacuation rapide.

Le site possède des Extincteurs et des Robinets Incendie Armés.

Les besoins en eau assurés par 4 poteaux incendie:

- 2 poteaux incendie en limite Nord et 1 poteau en limite Sud, d'un débit unitaire minimal de 60 m³/h (en simultané), ces poteaux étant alimentés par le réseau incendie de la plateforme et accessibles par des portillons créés dans la clôture,
- 1 poteau à l'entrée du site, d'un débit minimal de 60 m³/h, alimenté directement à partir du réseau eau de ville.

Ces poteaux sont situés dans un rayon inférieur à 100 m des bâtiments de stockage et de production.

L'établissement est relié aux services d'incendie et de secours par le numéro d'appel 18.

En cas de sinistre, Le Centre de Secours Principal de Creil et les Centre de Secours de Montataire et de Nogent-sur-Oise sont présents dans un rayon de 5 km, ce qui permettra également une intervention rapide en cas de début d'incendie.

